

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/120/2007 – ÉFAI

17 octobre 2007

Informations complémentaires sur l'AU 110/07 (MDE 13/053/2007 du 14 mai 2007) et ses mises à jour (MDE 13/064/2007 du 1^{er} juin 2007 ; MDE 13/107/2007 du 24 août 2007 ; MDE 13/113/2007 du 21 septembre 2007) - Prisonniers d'opinion / Craintes de torture ou de mauvais traitements / Craintes pour la sécurité

IRAN **Haleh Esfandiari (f), universitaire de nationalité irano-américaine, 67 ans**
Kian Tajbakhsh (h), universitaire de nationalité irano-américaine, 45 ans
Parnaz Azima (f), journaliste de nationalité irano-américaine
Ali Shakeri (h), militant pacifiste de nationalité irano-américaine, 59 ans

Le militant pacifiste Ali Shakeri a été libéré de la prison d'Evin le 24 septembre, après s'être acquitté d'une caution d'un montant équivalent à 75 000 euros. Son passeport lui a été restitué le 7 octobre et il est rentré chez lui, en Californie, deux jours plus tard. Il a pris contact avec un bureau d'Amnesty International et demandé que ses remerciements soient transmis au Réseau d'Actions urgentes.

Ali Shakeri a été détenu à l'isolement cellulaire à la section 209 de la prison d'Evin et n'a jamais été inculpé de la moindre infraction. Il n'a pas été autorisé à se faire représenter par un avocat, bien qu'il lui ait été permis de recevoir deux visites de l'un de ses frères. Les 75 000 euros de caution ont été acquittés sous forme du titre de propriété de la maison de ce dernier à Téhéran, un arrangement manifestement pris après sa visite en prison le 2 juillet. Si Ali Shakeri ne retourne pas en Iran pour son procès, les autorités peuvent saisir la propriété.

Haleh Esfandiari a quitté l'Iran le 2 septembre. Kian Tajbakhsh a été libéré le 19 septembre et aurait rejoint des membres de sa famille en Iran. Selon certaines informations, il ne lui est pas permis de quitter le pays sans autorisation d'un juge. Parnaz Azima a récupéré son passeport le 4 septembre. Elle a quitté l'Iran le 18.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes.